AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AIN

Initiation à la gestion sanitaire en apiculture bio

1 jour

NOUVEAU

Vous êtes apiculteur professionnel ou amateur. Vous vous posez régulièrement la question de la conversion à l'agriculture biologique. Certaines questions réglementaires (emplacement des ruches, passage au bio pour l'ensemble de la gamme de produits ou non) ou sanitaires (maîtrise du varroa en bio, ...) vous font éventuellement hésiter.

Date
18 janvier 2012

Lieu
Salle polyvalente de Certines (01240)

Prix
Ayant-droit Vivéa : 35 €
Autre public : 100 €

Intervenant
Un certificateur
Flore Savary, technicienne apicole, ADARA

Responsable de stage
Jean-Luc Madiès

Contact
Céline Mante
04.74.45.56.92

Prérequis

Etre apiculteur professionnel ou amateur.

Objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation en AB en apiculture. Mieux appréhender le varroa et les réponses appropriées sans recourir aux produits chimiques.

Programme

Rappel du cadre réglementaire de l'apiculture biologique et réponse aux questions liées à cette réglementation. Identification du varroa, des moyens de lutte en bio pour le prévenir et le guérir. Les solutions alternatives de lutte contre le varroa et les autres parasites.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, échanges entre les participants, réponses aux questions, témoignage de Laurent Neufcoeur, apiculteur professionnel, en conversion à l'Agriculture Biologique.

Le + de cette formation

Une formation pratique et pragmatique se basant sur votre connaissance du terrain !

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Public
Sauf mention contraire, le public inclut tous les chefs d'exploitations agricoles, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux, les personnes engagées dans le parcours installation.

Prérequis
Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

Sanction
Une attestation de participation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Tarifs et modalités de règlement
Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.
Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage mais sont à la charge de chaque participant.

En cas de prise en charge par les fonds Europe, un chèque vous est demandé pour valider votre inscription.

Si l'agrément est confirmé, le chèque vous sera restitué à l'issue de votre participation à la formation. En cas de nonparticipation à la formation, la Chambre d'Agriculture de l'Ain se réserve le droit d'encaisser le chèque égal au montant de l'inscription.

Modalités d'inscription
Si une session vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage. Un programme détaillé de la formation sera systématiquement remis au stagiaire avant le début du stage. L'inscription est définitive après signature du contrat de formation et réception du règlement.

Besoin d'une information, ou simplement une question, contactez le **responsable de stage.**

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

La Chambre d'agriculture de l'Ain est engagée dans une démarche de certification de «services aux entreprises agricoles et aux acteurs des territoires».

AFAQ REF 221 - 01
AFAQ SERVICE CONFIANCE
Services aux Entreprises Agricoles et aux Acteurs des Territoires
CONSEIL - FORMATION
www.afnor.org

Restez en lien avec votre Chambre d'Agriculture
www.synagri.com/ain

Pour ses formations, la Chambre d'Agriculture reçoit le soutien de :

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Fonds social européen

l'ain Conseil général

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le FEADER

Région RhôneAlpes

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Rhône-Alpes

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription obligatoire avant le 03/01/2012

Inscrivez-vous par courrier !
accompagné de votre chèque à

Chambre d'Agriculture de l'Ain
Service Formation
4 avenue du Champ de Foire
01000 Bourg en Bresse

OU

Synagri.com
http://www.synagri.com/ain
en ligne !
cliquez sur « Nos services en ligne » puis dans «Nos formations», et passez la commande de votre choix.

Je soussigné(e) : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom-Prénom :_____
Adresse : _____
Code postal : _____Ville _____
Date de naissance :_____
Tel :_____E-mail :_____
Statut

☐	Chef d'exploitation	Salarié agricole	☐
☐	Conjoint collaborateur	Retraité agricole	☐
☐	Aide familial	Particulier	☐
☐	En démarche d'installation	Autre (précisez)	☐

M'inscris au stage «**Initiation à la gestion sanitaire en apiculture bio**»

Qui se déroulera le 18 janvier 2012

Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Le Signature

Les frais d'inscription vous sont demandés avant l'ouverture de la session. Ils valent pour acte d'engagement ainsi que le contrat de formation professionnelle qui vous sera envoyé à réception du bulletin d'inscription.

Pensez à remplir le questionnaire au verso

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui nous permettra de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1 / Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

☐ *Non*

☐ *Oui – laquelle et quand ?*

_____

2 / Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

_____

_____

_____

3/ Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

_____

_____

_____

4 / Vous avez eu connaissance de ce stage par ?

Le catalogue de formation ☐

Le bouche à oreille ☐

La presse agricole ☐

Un conseiller ☐

Internet ☐

Autre _____

5 / Vos remarques, vos questions ?

_____

_____

_____